
Numéro de l'intervention: 178-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 06.06.2011

Déposée par: pvl/PDC (Schöni-Affolter, Bremgarten) (porte-parole)
pvl/PDC (Brönnimann, Mittelhäusern)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse: 02.11.2011
Numéro de l'ACE 1820/2011
Direction: TTE

Participation aux réseaux industriels de production d'énergie renouvelable

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir par l'intermédiaire de sa délégation au conseil d'administration de BKW FMB Energie SA, dans le cadre de la stratégie de propriétaire, pour que l'entreprise mise non seulement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables locales, mais aussi sur la participation des centrales suisses à accumulation aux réseaux industriels de production d'énergie renouvelable. On franchirait ainsi un grand pas en direction d'une production d'énergie entièrement verte dans le canton de Berne.

Développement

Les installations solaires thermiques permettent la production d'énergie en ruban, la chaleur étant accumulée et pouvant être utilisée même la nuit pour produire de l'électricité. L'Union européenne a décidé de construire un super réseau électrique enterré à courant continu et elle attend de la Suisse qu'elle lui livre l'énergie en réserve des lacs de retenue. Les ministres européens de l'énergie sont déjà venus trois fois en Suisse pour demander publiquement à notre pays de développer massivement ses centrales à accumulation. Les pays du Sud de l'Europe attendent des investisseurs prêts à soutenir leurs économies. Le moment ne pourrait pas être mieux choisi pour nous positionner favorablement face à l'Union européenne. Le canton de Berne a ainsi la possibilité de renforcer sa stature nationale et internationale. Plutôt que de nous livrer à une guerre fratricide sur les ressources naturelles et les ressources énergétiques, nous ferions mieux de mener des relations extérieures actives et de rechercher une participation au super réseau électrique européen.

Les centrales solaires thermiques doivent être construites prioritairement dans le Sud de l'Europe. Le printemps arabe pourrait accélérer la réalisation du projet Désertec. On sait en effet que les besoins d'électricité de toute l'Europe, actuellement couverts par les grandes centrales thermiques (nucléaires, à gaz et au charbon), pourraient être satisfaits par des énergies renouvelables.



Réponse du Conseil-exécutif

La motion concerne la stratégie de propriétaire de BKW FMB Energie SA (FMB), domaine de la compétence exclusive du Conseil-exécutif. Il s'agit d'une motion à valeur de directive. Le Conseil-exécutif dispose donc d'une latitude relativement grande et la décision relève de son entière responsabilité. La définition de la stratégie d'entreprise incombe quant à elle au conseil d'administration de FMB, composé de dix membres dont deux représentants du canton de Berne. Ces derniers ont notamment pour tâche de faire connaître au conseil les exigences du canton, telles que ce dernier les définit dans sa stratégie de propriétaire.

Le Conseil-exécutif est en principe favorable à la demande formulée dans la motion, qui correspond à la stratégie énergétique du canton de Berne, dont l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des objectifs prioritaires.

Le développement des énergies renouvelables fait certes déjà partie intégrante de la stratégie de FMB, mais, à la suite de la catastrophe de Fukushima, l'entreprise a indiqué sa volonté de renforcer davantage encore ce secteur. Dès la fin 2012, la marge de manœuvre de FMB se limitera aux réseaux de distribution et à ses capacités de production en propre : en effet, comme le prévoit la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, la propriété et l'exploitation du réseau de transport suisse passeront entièrement aux mains de Swissgrid à cette échéance. Swissgrid, société d'exploitation du réseau de transport suisse, sera dès lors indépendante et assumera la responsabilité d'une part de l'extension du réseau de transport à l'échelle suisse, d'autre part de l'exploitation et du financement du réseau national à haute tension et de son intégration au réseau électrique européen.

Avec les restrictions mentionnées (motion ayant valeur de directive et futures compétences), le Conseil-exécutif propose l'adoption de la motion.

Proposition : adoption

Au Grand Conseil